



Le Président
du Comité de Bassin

SEANCE DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 20 OCTOBRE 2020

—————
124^{ème} SEANCE

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE a tenu sa 124^{ème} séance le 20 octobre 2020 au Conseil Départemental du Pas de Calais, à Arras.

L'ouverture de la séance était présidée par Monsieur Paul RAOULT, Doyen du Comité de Bassin Artois-Picardie, puis par Monsieur André FLAJOLET dès sa réélection en tant que Président.

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Régions / Hauts de France	CAMBIER Guislain	excusé	
Régions / Hauts de France	DUJARDIN Jean-Marc	présent	
Départements / Nord	VALOIS Patrick	excusé	
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	excusé	Mandat à M. RAOULT
Départements / Aisne	VANNOBEL Bernadette	excusée	
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	excusé	Mandat à M. DEFLESSELLE
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales / Littoral	ROUZE Thierry	présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	CLABAUT Philippe	présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	RAOULT Paul 1er Vice-Président CA	présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	DALEUX Lise (En cours de remplacement)	----	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	LEMAIRE Patrick	excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab	PATRIS Jacques (En cours de remplacement)	----	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	présent	départ 11h20
Communes du littoral	BAILLET Alain	excusé	
Communes du littoral	GODEFROY Dominique	excusé	
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	présent	
Communes ou groupements de com / Divers	MATHON Gilbert (En cours de remplacement)	----	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques (En cours de remplacement)	----	
Communes ou groupements de com / Divers	COQUET Dominique	présent	
Communes ou groupements de com / Divers	FLAJOLET André - Président CE	présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LECLERCQ Jérôme	présent	
Communes ou groupements de com / Divers	OGIEZ Gérard	présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin	LENGLET Bernard	présent	
Etablissements publics territoriaux de bassin	PARENTY Daniel (En cours de remplacement)	----	
Etablissements publics territoriaux de bassin	LEVEUGLE Emmanuelle (En cours de redésignation)	présente	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compté dans le domaine de l'eau	DEWYNTER Jean-Jacques	présent	
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou syndicats mixtes compté dans le domaine de l'eau	BOUFFART José (En cours de remplacement)	----	
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FLAMENGOT Georges (En cours de redésignation)	présent	
Député	LECLABART Jean-Claude	présent	départ 11h20
Sénateur	DAGBERT Michel	excusé	

REPRESENTANTS DES USAGERS (32)

" Sous-collège "		Présents	Mandats
Agriculture	BRAYER Charlotte	présente	
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	présent	
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel	excusé	Mandat à M.HANNEBIQUE
Agriculture	FACT Olivier	présent	
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel	excusé	
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	excusé	
Batellerie	LEPERCQ Christophe (en cours de remplacement)	----	
Tourisme	LEPINE Francis	présent	
Sylviculture	ANSELIN Hubert	excusé	
Industrie	ROBERT Clément	présent	
Industrie	DELAUME Jacques	excusé	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	présent	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	présent	
Industrie	LEMAY Patrick Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA	présent	
Industrie	LAGASSE Vincent (En cours de remplacement)	----	
Industrie (indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	présent	
Industrie	POULAIN Olivier	présent	
Industrie	VANTYGHEM Thierry	excusé	Mandat à M.LEMAY
Producteurs d'Electricité	SPADAVECCHIA Catherine	présente	
Distributeurs d'Eau	BENARD Didier	présent	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel	excusé	
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	présente	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	excusée	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	HIEN Jean-Pierre	présent	

Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	présent	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	présente	
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	présente	
Milieux Socio-Professionnels	SAILLIOT Pascal	excusé	Mandat à Mme CADET
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick - VACANT (En cours de remplacement)	excusé	
Personnes qualifiées	DELELIS Annick	excusée	Mandat à M.FLAJOLET

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	LALANDE Michel	présent	
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	HERVE Thomas	excusé	
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	excusé	
1) Directeur Général de l'OFB et 2) Directeur Général Adjoint ou son représentant	BERTRAND Patrick (Délégation permanente de M.DUBREUIL)	excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	VINCE Agnès	excusée	Représentée par M me MELENEC Gwenaële
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	VALLET Benoît	excusé	
DRAAF HDF ou son représentant (intérim)	MAURER Luc	excusé	Représenté par M.FLORID
SGAR HDF ou son représentant	BUCHALLAT Laurent	excusé	Représenté par M.LELIONNAIS
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	excusé	Représenté par M.MATRAT
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	excusé	Représenté par M me BARDY Catherine, M.PREVOST Olivier, M. GREVET Marc
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	excusé	Représenté par M me Isenbrandt
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	excusé	Représenté par M.HITIER Benoît
DIRECCTE HDF ou son représentant	LAILLER BEAULIEU Michèle	excusée	
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	excusé	Représenté par M.LEFRANC David
Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou son représentant	LOMBARD Eric	excusé	

REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
		Présents	
Représentant titulaire au CA	KARPINSKI Jean-Philippe(En cours de remplacement)	----	
Représentant suppléant au CA	LEFEBVRE Jean-Pierre	excusé	

Membres Consultatifs			
		Présents	
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Présente	
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	DOSIMONT Pascal	excusé	
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André	Présent	
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie	RAYMOND François	excusé	
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LALANDE Michel	présent	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry	présent	

INTERVENANTS EXTERNES			
Vice-Président SAGE Scarpe-Aval	FONTAINE Jean-Paul	présent	
Animatrice SAGE Scarpe-Aval	DI NELLA Julie	présente	
Responsable au Parc naturel régional Scarpe-Escout	THURETTE Aurélien	présent	

Internes		
	Séance	
DHAINAUT.D	présente	
DOLLET.A	présent	
EUVERTE.C	présent	
LABRUNE.S	présent	
VALIN.V	présent	
VALLEE.K	présente	
LECLERCQ.L	présente	
AUBERT.G	présente	
PENISSON.B	présent	
KOSINSKI.C(stagiaire SPP)	présente	
BIZAIS.P	présent	
MARCOU.A	présent	

RELEVÉ DE DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN DU 20 OCTOBRE 2020

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1						
2	2.1	Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 26 juin 2020 ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	X			Unanimité Vote à bulletins secrets : M. André FLAJOLET, seul candidat, élu dès le premier tour par 36 voix : Membres inscrits : 52, Membres présents : 33, Mandats : 6, Votants : 39, Blancs : 3, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 36.
	2.2	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU PREMIER COLLEGE (COLLECTIVITES TERRITORIALES)	X			Vote à main levée. 1 seule liste : 10 candidats sur 11 sièges. Sont élus : M. DUJARDIN Jean-Marc (Conseil Régional), M. DISSAUX Jean-Claude et M. HAUSOULIER Stéphane (Conseils Départementaux), M. DACHICOURT Pierre-Georges, M. DEFLESSELLE Claude, M. FLAJOLET André, M. LECLERCQ Jérôme, M. RAOULT Paul, M. RINGOT Bertrand, 1 siège vacant (Communes ou groupements de Collectivités territoriales), M. LENGLET Bernard (Divers) Membres inscrits : 23, Membres présents : 14, Mandats : 2, Votants : 16, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 16.
3	3.5	PROJET DE SDAGE DES PARTIES FRANCAISES DES DISTRICTS ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE)	X			Sur 45 votants* : 2 voix Contre, 15 Abstentions, 28 voix Pour
	3.6	PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DES PARTIE FRANCAISES DE DISTRICTS ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE) (21695)	X			Sur 45 votants* : 2 voix Contre, 15 Abstentions, 28 voix Pour
4	4.1	AVIS SUR LE SAGE SCARPE AVAL (21672)	X			Unanimité (* nombre de votants suite au départ de M. RINGOT et de M. LECLABART)

Ordre du jour

Points décisionnels

1. Approbation du procès-verbal du Comité de Bassin du 26 juin 2020
2. Fonctionnement Institutionnel : Elections pour la période transitoire concernant les représentants des communes
 - 2.1 : Présidence du Comité de Bassin
 - 2.2 : Election des représentants des communes ou groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau au Conseil d'Administration
3. Validation du projet de SDAGE 2022-2027 en vue de la consultation du public
 - 3.1 : Etat d'avancement
 - 3.2 : Orientations et dispositions
 - 3.3 : Objectifs environnementaux
 - 3.4 : Documents d'accompagnement
 - 3.5 : Rapport environnemental
 - 3.6 : Programme de mesures
 - 3.7 : Mise à disposition du public des projets de SDAGE et de programme de mesures
4. Avis sur le SAGE Scarpe Aval

Point d'information

5. Projet de procès-verbal :
 - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 18 septembre 2020 (envoi dématérialisé)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Paul RAOULT, ouvre la séance à 09h40 en tant doyen du Comité de Bassin avant élection du Président à l'ordre du jour de la séance.

Il salue Monsieur le Préfet et remercie le Président du Conseil départemental du Pas de Calais de son accueil. Il rappelle l'importance des agences de l'eau qui depuis leur création en 1964 réunit le corps des élus, des usagers et de l'Etat pour définir la politique de l'eau. Il rappelle l'intérêt et le fonctionnement des Agences dans les périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes ces dernières années. Il souligne qu'il s'agit d'un outil nécessaire pour défendre la qualité et la quantité de l'eau et souhaite sa perpétuité avec une gestion de qualité du service public. Il mentionne que la législation sur l'eau est toujours en mouvement qu'il faut s'y adapter et conclut en soulignant que l'agence de l'eau Artois Picardie a toujours vécu dans un climat de consensus politique, avec des votes de budgets dans le souci de l'intérêt général de l'Agence et des territoires.

POINTS DECISIONNELS

2 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL ELECTIONS POUR LA PERIODE TRANSITOIRE CONCERNANT LES REPRESENTANTS DES COMMUNES

2.1 – PRESIDENCE DU COMITE DE BASSIN

Membre sortant : M. FLAJOLET André
Candidat : M. FLAJOLET André

Le vote est à bulletins secrets.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

(n°20-B-004)

Est adoptée

Monsieur FLAJOLET est élu par 36 voix au premier tour selon le décompte suivant :

- 52 membres inscrits
- 33 membres présents
- 6 mandats
- 39 votants
- 3 blancs
- 0 nul
- 36 suffrages exprimés

2.2 ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES OU GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES TERRITORIALES COMPETENTS DANS LE DOMAINE DE L'EAU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont à élire :

- 1 représentant du Conseil Régional
(sortant : DUJARDIN Jean-Marc)
- 2 représentants des Conseils Départementaux
(sortants : DISSAUX Jean-Claude / Pas-de-Calais,
HAUSSOULIER Stéphane / Somme / littoral)
- 7 représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau
(sortants : COTEL Jacques / Oise, DEFLESSELLE Claude / Somme,
DETOURNAY Alain / Nord, LECLERCQ Jérôme / Aisne,
LENGLET Bernard / Somme, LEVEUGLE Emmanuelle / Pas-de-Calais, RAOULT Paul / Nord);
- 1 « Divers »
(sortant : PATRIS Jacques / Pas-de-Calais)

Autre Condition : Au moins 2 représentants des CT de la Somme, de l'Oise ou de l'Aisne et 1 représentant des communes du littoral ou de leur groupement

Le vote se déroule à main levée. 1 seule liste est présentée : 10 candidats sur 11 sièges.

La délibération « ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU PREMIER COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES »

(n°20-B-005)

est adopté à l'unanimité

Sont élus :

M. DUJARDIN Jean-Marc (Conseil Régional),
M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HAUSSOULIER Stéphane (Conseils Départementaux),
M. DACHICOURT Pierre-Georges,
M. DEFLESSELLE Claude,
M. FLAJOLET André,
M. LECLERCQ Jérôme,
M. RAOULT Paul,
M. RINGOT Bertrand,
1 siège vacant (Communes ou groupements de Collectivités territoriales),
M. LENGLET Bernard (Divers).

Selon le décompte suivant :

Membres inscrits : 23

Membres présents : 14

Mandats : 2

Votants : 16

Blancs : 0

Nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Monsieur André FLAJOLET, réelu Président, reprend la présidence de la séance et remercie les membres du Comité de Bassin de lui faire confiance à nouveau pour un mandat supplémentaire.

Monsieur le Préfet félicite Monsieur FLAJOLET pour son élection, il mentionne que cette élection en plus d'un formalisme, témoigne d'un travail très important en amont de cette assemblée, qui ne date pas d'hier, qui a permis aux grandes consciences qui participent aux travaux de l'Agence de l'Eau, de dépasser les querelles antérieures. Il indique que l'eau a quitté les rives de la passion pour celles de la raison et de l'intérêt général. Il indique que la crise sanitaire actuelle, grave, n'est rien à côté de ce qui pourrait nous attendre en cas de manque d'eau. Il rappelle que l'eau est un défi depuis toujours, qu'elle est responsable de la migration des peuples. Il souligne que le fait de vivre dans un pays au climat tempéré, ne va pas nous épargner les problèmes d'eau. Les problèmes d'eau peuvent être qualitatifs mais également quantitatif. Il souligne que sur un plan quantitatif, le changement du climat a engendré des conséquences importantes sur le cycle de l'approvisionnement en eau, qu'à des périodes de pluies abondantes, ont succédé des périodes de sécheresse mettant en cause l'équilibre de la nature. Il indique que la qualité de l'eau tient en la préservation des ressources naturelles, mais également en aval, en la qualité de la distribution, mais également en l'usage qu'il en est fait. Il souligne que les travaux du SDAGE sont intéressants dans le sens où les accords de ce document sont au cœur de la démarche. Il indique que si l'eau est un sujet de controverse, il faut les affronter. Il rappelle que la somme des intérêts particuliers n'a jamais fait l'intérêt général.

Il approuve que les objectifs de reconquête des masses d'eau soient à la hauteur. Il indique qu'il est très important que les assemblées fassent de l'anti-court terme pour des valeurs comme l'eau, l'air et l'environnement naturel. Grâce aux travaux et à la valeur juridique du SDAGE, il souligne qu'il est possible de réintroduire du long terme. Il rappelle que le défi est celui de faire partager cette passion du long terme. Il souligne que le regard du grand public est essentiel sur les travaux. Il mentionne que le SDAGE doit être une démarche démocratique et sociale essentielle pour l'avenir du territoire.

M. FLAJOLET indique qu'il restera encore à inventer une démocratie de la communication pour faire comprendre que le SDAGE est d'un intérêt majeur pour tous les territoires. Il souligne qu'il faut que les 15 SAGE soient investis de leur mission pour réussir.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DE BASSIN DU 26 JUIN 2020

M. FLAJOLET demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 26 juin 2020.

Le procès-verbal du Comité de Bassin du 26 juin 2020 est adopté à l'unanimité

3 – VALIDATION DU PROJET DE SDAGE 2022-2027 EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

3.1 – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE SDAGE

Monsieur VATIN présente l'état d'avancement du projet de SDAGE.

Monsieur le Préfet quitte la séance à 10h50.

3.2 – ORIENTATIONS ET DISPOSITIONS DU PROJET DE SDAGE

Monsieur LABRUNE présente les orientations et les dispositions du projet de SDAGE.

3.3 – OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET DE SDAGE

Monsieur EUVERTE présente les objectifs environnementaux du projet de SDAGE

3.4 – DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE SDAGE

Monsieur EUVERTE présente les documents d'accompagnement du projet de SDAGE.

3.5 – DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE SDAGE

Monsieur PENISSON fait la présentation du rapport environnemental.

VALIDATION DU PROJET DE SDAGE 2022-2027 EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Monsieur EUVERTE propose la validation du projet de SDAGE 2022-2027 en vue de la consultation du public.

Remarques et Débats :

M. TREDEZ rappelle que l'intérêt général passe par le bénévolat du monde associatif. Il évoque une énorme déception du monde associatif par rapport aux problématiques environnementales. Concernant les zones humides, par rapport aux critères énoncés, il indique lutter contre le gâchis administratif, qui après beaucoup de tergiversations va donner beaucoup de dérogations. Il demande de sanctuariser les zones humides et rappelle que toute zone humide est irremplaçable, pour la lutte climatique, la biodiversité, dans le cadre de la mise en place de la trame verte et bleue mais également pour le bien-être des populations qui ont besoin d'un contact avec la nature. Il indique que les zones humides sont gaspillées au profit des parkings et zones éphémères pour des profits courts et intéressés. Il annonce son vote CONTRE la validation du projet de SDAGE 2022-2027.

M. RINGOT donne son accord pour l'approbation du projet de SDAGE 2022-2027 et salue la qualité du travail fourni par les services de l'Agence. En ce qui concerne le sujet des zones humides, il indique qu'un point d'équilibre a été trouvé lors de la réunion du 29 juillet 2020. Il mentionne que les dispositions adoptées vont conforter les SAGE dans leur rôle de parlement à l'échelle de leur territoire et établir la classification des zones humides dans les 3 ans à venir sur la base de la note méthodologique existante et sur la base d'une concertation à mener avec le monde agricole dans l'unique zone de polder du bassin Artois Picardie. Il souligne que le travail demandé sera effectué avec le souci constant de conjuguer les enjeux multiples sur ce territoire très particulier.

M. POULAIN déclare que la profession industrielle va voter CONTRE la validation du projet de SDAGE 2022-2027 malgré la qualité du travail qui a été effectué. Il souligne qu'il reste un certain nombre de points de divergences comme :

- la compensation pouvant aller jusqu'à 300 %. Il souhaite rester sur les compensations du SDAGE actuel. Il indique ne pas discuter l'importance des zones humides que la profession industrielle respecte. Il indique avoir déjà informé qu'une telle décision aura des effets importants sur d'autres sujets car le monde est interconnecté. Les deux sujets de préoccupation sont :

- le principe de création de zones humides,
- l'utilisation du terme « irremplaçable », qui présente une insécurité préjudiciable à tous et au SDAGE lui-même.

M. LEMAY indique que les industriels dans leur ensemble sont d'accord avec le projet de SDAGE tel qu'il est présenté, mais que certaines inquiétudes existent. Il indique qu'il s'agit d'inquiétudes au niveau des chiffres, comme la diminution des substances dangereuses qui sont obligatoires dans les processus industriels. Il soulève également la diminution des consommations d'eau qui engendreraient un problème dans les usines. Il constate que dans le projet de programme de mesures l'enveloppe pour les industriels n'est pas élevée. Il souligne que des industries continuent de se développer dans le bassin et qu'il faut en tenir compte. Il s'abstient sur le projet de SDAGE.

M. LENGLET rappelle qu'il y a un problème de pérennité au sens écologique, économique et sociale. Il indique qu'il n'est pas possible d'être autrement que volontariste et positif. Il demande d'être fier du document qui va être porté pour des années à venir. Il indique être conscient qu'il y a encore des incohérences sur certains points, mais qu'il faut avancer.

M. HANNEBIQUE soutient le travail qui a été fait, il indique que ce projet se doit d'être en cohérence avec les stratégies nationales pour la protection de l'eau mais également pour la gouvernance alimentaire. Il indique que la profession agricole tient à partager son intérêt pour la protection de l'eau, des milieux aquatiques et l'enjeu de l'approvisionnement de toute la population par une eau de qualité et s'emploie à y contribuer à travers les programmes contre l'érosion des sols, à travers le plan écophyto, les plans d'accompagnement nitrates, même s'il reste encore des efforts à faire. Il évoque également des collectifs d'agriculteurs qui se mettent en place afin de faire évoluer leurs pratiques. Il rappelle que le plan écologique national accompagne également via un système de conseils pertinents pour les agriculteurs. Il souligne que la crise alimentaire a remis les besoins alimentaires de la population au centre des enjeux. La population se tourne vers les exploitations qui leur procurent une alimentation de qualité. Il souligne que la filière agricole est l'une des plus sécurisées au monde. Il indique que le Ministre de l'agriculture Monsieur DENORMANDIE a souligné la nécessité d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il précise qu'un amendement gouvernemental est en préparation pour sécuriser la notion de volume dans la loi. Il indique que la gestion des volumes doit tenir compte également de l'évolution dans le temps par rapport aux besoins et aux demandes. Il rappelle que le cadre réglementaire français dispose d'un arsenal de mesures visant à faire rimer production agricole avec protection de l'eau. Il rappelle que la profession agricole ainsi que ses partenaires s'est engagée dans des programmes d'accompagnements volontaires et a proposé des références, de la formation et des techniques permettant d'adapter leurs techniques aux enjeux de l'eau, de l'air et de la biodiversité et de l'atténuation des changements climatiques. Il souligne que le maintien des prairies passe par leur valorisation économique et le maintien de l'élevage par le maintien des services environnementaux qu'elles rendent, voire le développement de nouvelles filières issues de la bio-économie. Il indique être opposé à la sanctuarisation des lieux de prairie. Il demande de laisser aux agriculteurs le pouvoir de faire évoluer leur système d'exploitation en maintenant de l'herbe verte. Il souligne la triple peine sur le foncier agricole, lorsqu'il s'agit de compensations environnementales liées à la destruction de milieux pour le développement des activités. Il demande à privilégier le qualitatif plutôt que le quantitatif. Il indique que les objectifs fixés pour les masses d'eau sont ambitieux et partage le constat que la marge de manœuvre est étroite sur le sujet et demande de veiller à l'équilibre entre les objectifs

fixés et les coûts à supporter par le prix de l'eau mais également par les différents usagers. Il salue l'effort de concertation qui a été fait en prenant le temps de faire le tour des SAGE afin d'expliquer la stratégie pour l'eau et souhaite continuer les échanges dans cet esprit de concertation pour l'eau afin d'élaborer un programme d'actions partagé. Il indique que la profession agricole choisit de s'abstenir afin de continuer à co-construire.

Mme VERBRUGGHE rappelle que Monsieur le Préfet a énoncé qu'il faut faire évoluer les pratiques et que la reconquête des masses d'eau doit être à la hauteur des enjeux. Elle rappelle l'objectif de 42 masses d'eau en bon état pour 2027 et qu'il s'agit d'une véritable urgence lorsque l'on constate les effets du changement climatique avec des effets de plus en plus marqués comme la perte d'une partie de la biodiversité. Elle précise qu'il faut être plus ambitieux, plus exigeant que ce que nous propose aujourd'hui le projet de SDAGE.

M. BARBIER indique que la structure est encore fragile et fait référence aux propos de Paul RAOULT concernant le remplissage des piscines durant l'été. Il indique qu'il y a des nouveaux besoins pour une ressource qui devient rare. Il indique constater des effondrements de quantité et de qualité d'eau dans le bassin Artois Picardie. Il demande d'arrêter de gérer les demandes particulières.

M. RAOULT souligne l'intérêt de la tournée des SAGE et du travail qui a été réalisé. Il rappelle que la gestion de l'eau est compliquée avec les périodes de sécheresse consécutives et indique que le SDAGE doit répondre à ces questions liées à l'évolution climatique et le phénomène de sécheresse. Il souligne que certaines communes rurales se retrouvent dorénavant sans eau. Il indique que les nappes superficielles dans la craie sont devenues fragiles et qu'il faut en avoir conscience. Il ajoute que certaines formes de consommation se développent et conduisent à des situations qui peuvent être dramatiques au-delà des situations agricoles liées au changement climatique et au développement de l'irrigation. Il s'interroge sur la façon de vulgariser la notion de masse d'eau et demande un effort sur la communication. Il s'interroge également sur la définition de la cartographie des zones humides pour qu'elle soit en accord avec les SCOT et les PLUi. Il souligne qu'il est important que les agriculteurs qui entretiennent les zones humides puissent gagner leur vie.

Mme BARDY se désole que le débat sur le SDAGE se résume à une discussion sur une seule des orientations qui porte sur les zones humides.

Mme BAZIN attire l'attention sur le fait d'accompagner la consultation du public afin que le grand public soit touché par les enjeux du SDAGE et puisse l'accompagner. Elle souligne que le SDAGE est l'occasion d'intégrer le monde de l'éducation dans les programmes de développement durable et les problématiques sur l'eau. Elle souligne qu'il faut éduquer la génération de demain afin qu'elle ne refasse pas les mêmes erreurs dans sa vie quotidienne et au-delà.

M. LEFRANC salue les avancées qui ont été faites sur le projet de SDAGE et notamment sur les zones humides. Il salue la démarche de l'Agence qui a su écouter les demandes et compris les enjeux du Grand Port Maritime de Dunkerque. Il indique voter favorablement sur le projet de SDAGE avec trois points d'attention :

- sur la méthodologie de classification des zones humides qui pourrait bouleverser les enjeux du territoire portuaire.
- sur la restauration des zones humides
- sur les zones humides à usage agricole.

M. FLAJOLET indique que le travail reste encore à préciser pour certains aspects, d'où l'importance d'envoyer le projet de SDAGE à la rencontre des citoyens afin d'obtenir un document opposable aux tiers. Il rappelle qu'il existe des moyens financiers pour organiser la reconquête environnementale, pour reconquérir la qualité et protéger la quantité. Il rappelle que

l'Agence de l'Eau Artois Picardie a su se faire entendre de son Ministère et obtenir des crédits supplémentaires. Il constate que le niveau de supportabilité dans la destruction des écosystèmes est aujourd'hui dépassé, qu'il y a une urgence écologique qui apparaît pour tous comme un impératif catégorique. Il indique qu'une majorité de refus pour des politiques urgentes et nécessaires, conduit à faire du surplace et est donc porteur de risques majeurs. Il rappelle que les crédits non consommés pourraient repartir dans d'autres lieux qui ne concernent pas l'eau. Il indique que l'on aura d'un côté des consommateurs de la nature ou d'autres qui pensent que la nature peut être mise sous cloche. Il demande de faire le pari de l'intelligence collective en trouvant un point d'équilibre entre ce qui existe, ce qui doit perdurer et ce qu'il faut changer. Il rappelle que la loi sur l'eau demande d'atteindre le bon état écologique dans des conditions économiques acceptables. Il souligne qu'il s'agit du cœur du dispositif. Il rappelle que l'Agence de l'eau a eu une démarche exemplaire envers les 15 SAGE. Il précise que pour la première fois le socle institutionnel est à la rencontre des territoires. Il indique que cette action va s'étendre afin d'aller à la rencontre des gens pour leur présenter le projet de SDAGE ainsi que le projet de programme de mesures, afin que tout le monde puisse s'exprimer. Il souligne le fait que pour cela, il faut que le document puisse partir avec un avis favorable.

La délibération

« PROJET DE SDAGE DES PARTIES FRANCAISES DES DISTRICTS ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE) »

n°20-B-006

est adoptée avec :

2 voix Contre,
15 Abstentions,
28 voix Pour.

c.f tableau du détail des votes en pièces jointes.

3.6 – PROGRAMME DE MESURES

Monsieur PREVOST présente le projet de programme de mesures.

Remarques et Débats :

M. VATIN fait remarquer que le budget est plus conséquent que le précédent SDAGE. Il souligne que la mise en œuvre va être importante, qu'il faut se saisir de l'ensemble des mesures afin de rendre très concret le programme de mesures en terme de plan d'actions avec des mesures chiffrées. Il indique remarquer une maturité à l'échelle des SAGE.

La délibération

« PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DES PARTIES FRANCAISES DE DISTRICTS ESCAUT ET MEUSE (PARTIE SAMBRE) »

n°20-B-007

est adoptée avec :

2 voix Contre,
15 Abstentions,
28 voix Pour.

c.f tableau du détail des votes en pièces jointes.

3.7 – MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DES PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES

Pas de remarque.

4 – AVIS SUR LE SAGE SCARPE AVAL

Madame DI NELLA et Monsieur FONTAINE font la présentation du SAGE Scarpe Aval.

Monsieur PREVOST présente l'avis et les recommandations de la DREAL sur le SAGE Scarpe Aval.

Remarques et Débats :

M. FLAJOLET indique que le SAGE Scarpe AVAL affiche un certain nombres de perspectives innovantes.

Le Comité de Bassin décide :
« de donner un avis favorable sur le projet de SAGE Scarpe Aval ».

La délibération

« AVIS SUR LE SAGE SCARPE AVAL »

n°20-B-008

Est adopté à l'unanimité

5 – PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 18 SEPTEMBRE 2020 ENVOI DEMATERIALISE

Pas de remarque.

M. VATIN remercie les membres du Comité de Bassin pour l'avis favorable sur les projets de SDAGE et de programme de mesures, ainsi que les agents de l'Agence pour le travail effectué. Concernant l'évolution du document, il indique que le travail va continuer et notamment sur le volet communication pour qu'à la fin du processus en 2021, il y ait une prise de conscience générale sur le sujet de l'eau.

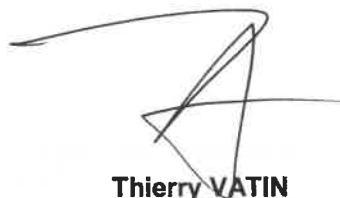
M. FLAJOLET remercie les membres du Comité de Bassin. Il clôt la séance à 12h40.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Flajolet' with a stylized flourish below it.

André FLAJOLET

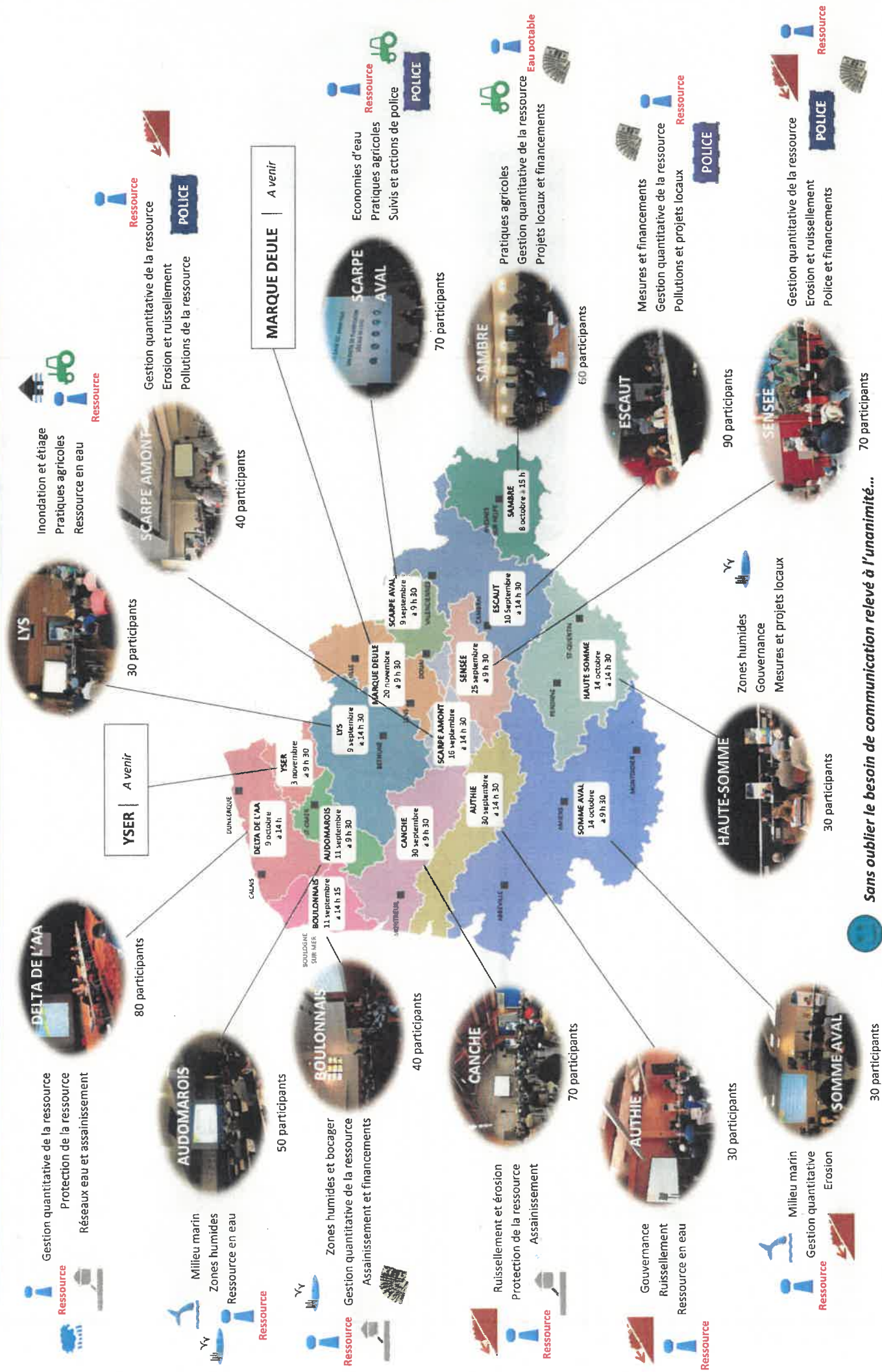
**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Vatin' with a large, stylized 'V' and 'A'.

Thierry VATIN

ANNEXES

Bilan par territoire & principaux sujets débattus



Sans oublier le besoin de communication relevé à l'unanimité...



Communication

Ce qui ressort globalement

LES PRINCIPALES THEMATIQUES

La gestion quantitative de la ressource, en lien avec les prévisions du changement climatique.

Ressource en eau

L'artificialisation du territoire, qui limite l'infiltration dans le sol et favorise le ruissellement, ainsi que la gestion des eaux pluviales, le raccordement et la séparation des réseaux d'assainissement.

L'érosion des sols, accentuée par le ruissellement, qui peut être limitée par des pratiques agricoles adaptées, une protection des prairies et des zones humides.

La disparition des zones humides, qui apportent de nombreux services écosystémiques comme le stockage de l'eau ou la tenue des sols, ainsi que la réhabilitation de la continuité écologique des cours d'eau.

Le besoin de concertation et de communication auprès de tous les publics : usagers, élus... tous concernés par la problématique de la ressource.

Les actions de police

Les financements

Communication

ON EN PARLE...

La presse locale s'est emparée du sujet : la Voix du Nord, l'Indépendant du Pas-de-Calais ou encore Terres et Territoires... de nombreux articles relayant les événements et les enjeux sont parus (articles papiers, en ligne, interview audio...).

PLUS D'INFORMATIONS ?

(Liens hypertexte vers les synthèses par territoire)

Site internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : www.eau-artois-picardie.fr

Contact – Géraldine AUBERT, experte planification et urbanisme : g.aubert@eau-artois-picardie.fr

Une « tournée des SAGE » dans le bassin Artois-Picardie ?

PAR QUI ?



DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE ET DU LOGEMENT

POUR QUI ?

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE) élargies des 15 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Artois-Picardie, sous la mobilisation des présidents de CLE, étaient en charge de l'organisation. Au total, c'est entre 30 et 100 personnes qui se sont présentées à chaque réunion : sous-préfets, élus, collectivités, Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDT-M), établissements publics (Office Français pour la Biodiversité, Voies Navigables de France,...), syndicats des eaux, représentants des chambres d'agriculture, associations...

LA TOURNÉE DES SAGE C'EST...

15 réunions de septembre à novembre 2020
700 participants pour 13 SAGE, de tous les horizons
des réponses apportées à des centaines de questions

POURQUOI ?

Pour partager et échanger sur les enjeux et les objectifs de la gestion de l'eau pour la période 2022-2027, qui correspond à la période du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), actuellement en cours d'élaboration.

Pour préparer la consultation du public à venir pour 2021, prochaine étape dans le calendrier d'élaboration du SDAGE, après validation du projet par le Comité de Bassin le 20 octobre prochain.

Les objectifs...

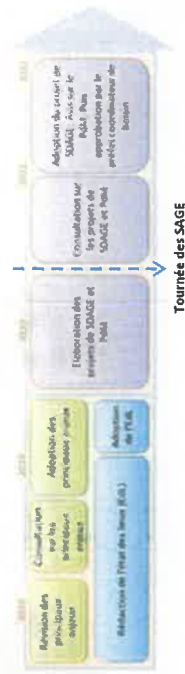
Passer de 23% des masses d'eau de surface en bon état écologique à 50% en 2027

Améliorer la qualité de l'ensemble des masses d'eau, même les plus dégradées

COMMENT ?

Au travers de 97 fiches masses d'eau, un diagnostic est effectué pour chaque masse d'eau de chaque territoire de SAGE. Ainsi les enjeux, les objectifs et les actions identifiés dans l'Etat des Lieux, le SDAGE et le Programme de Mesures (PdM), sont déclinés par masse d'eau.

En allouant une part significative de la réunion aux échanges et débats.



**DETAIL DES VOTES SDAGE ET PROGRAMME DE MESURES (USAGERS)
COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE
DU 20 OCTOBRE 2020**

REPRESENTANTS DES USAGERS			
" Sous-collège "		Présents	VOTES
Agriculture	BRAYER Charlotte	X	ABSTENTION
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	X	ABSTENTION
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel		Mandat à M.HANNEBIQUE ABSTENTION
Agriculture	FAICT Olivier	X	ABSTENTION
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel		
Pêche maritime	MONTASSINE Gérard		
Batellerie	LEPERCQ Christophe (en cours de remplacement)	---	
Tourisme	LEPINE Francis	X	POUR
Sylviculture	ANSELIN Hubert		
Industrie	ROBERT Clément	X	ABSTENTION
Industrie	DELAUME Jacques		
Industrie	DESBUQUOIS Luc	X	ABSTENTION
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	X	ABSTENTION
Industrie	LEMAY Patrick Vice-Président CB / 2nd Vice-Président CA	X	ABSTENTION
Industrie	LAGASSE Vincent (En cours de remplacement)	---	
Industrie (Indust. Portuaire)	POIRIER Thierry	X	ABSTENTION
Industrie	POULAIN Olivier	X	CONTRE
Industrie	VANTYGHEM Thierry		Mandat à M.LEMAY ABSTENTION
Producteurs d'Electricité	SPADAVECCHIA Catherine	X	ABSTENTION
Distributeurs d'Eau	BENARD Didier	X	POUR
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	SKIERSKI Daniel		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	X	POUR
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	HIEN Jean-Pierre	X	ABSTENTION

Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	X	ABSTENTION
Associations agréées de Protection de la Nature	BARBIER Luc	X	ABSTENTION
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	BAZIN Danièle	X	POUR
Associations agréées de Protection de la Nature	TREDEZ Alain	X	CONTRE
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	X	ABSTENTION
Milieux Socio-Professionnels	SAILLIOT Pascal		Mandat à Mme CADET POUR
Personnes qualifiées	PRZESZLO Yannick - VACANT (En cours de remplacement)		
Personnes qualifiées	DELELIS Annick		Mandat à M.FLAJOLET POUR

DETAIL GENERAL DES VOTES / 45 VOTANTS (CT, Usagers, Etat et EP)		DETAIL DES VOTES / 23 VOTANTS USAGERS (19 présents / 4 mandats)	
POUR	28	POUR	6
CONTRE	2	CONTRE	2
ABSTENTIONS	15	ABSTENTIONS	15